

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
9 septembre 2019, à la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 août 2019
Lecture et adoption du procès-verbal du 8 août 2019
Suivi aux procès-verbaux
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Augmentation du budget PAVL
8. Rapport annuel 2018, service sécurité incendie de Price
9. Renouvellement d'adhésion au Centre des Opérations dignité
10. Traitement des dossiers d'infraction
11. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
12. Soutien à l'évènement Halloween à Padoooo !
13. Réparation chemin Kempt Sud
14. Affaires diverses :
15. Période de questions
16. Levée de la séance

01-09-09-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

02-09-09-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

03-09-09-2019

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2019 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-09-09-2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :
Que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 39 935,85 \$.
ADOPTÉE.

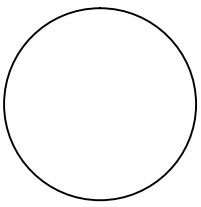
6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un suivi avec ses conseillers et conseillères.

7. AUGMENTATION DU BUDGET PAVL

05-09-09-2019

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financés dans les 25 dernières années;
CONSIDÉRANT QUE la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire par leur milieu;
CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur un période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;
CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;
CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux non identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour la réalisation de ces travaux;
CONDISÉRANT QUE le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70 M\$;
CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;
CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL (AIRRL) sur le réseau routier local 1 et 2;
CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;
En conséquence, sur une proposition de madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :



- De demander au Gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans les volets de Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) et Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées;
- De modifier les modalités du programme PAVL afin que le dépôt des plans et devis lors des demandes d'aides ne soit plus exigé;
- De solliciter l'appui de la Fédération Québec des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes;

De transmettre la présente résolution à :

- M. François Legault, Premier Ministre du Québec;
- M. François Bonnardel, Ministre des Transport du Québec;
- Mme Marie-Ève Proulx, Ministre responsable de la Région du Bas-St-Laurent;
- M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia-Mitis;
- M. Jacques Demers, Président de la FQM;
- M. Alexandre Cusson, Président de l'UMQ.

ADOPTÉE

8. RAPPORT ANNUEL 2018, SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE PRICE

06-09-09-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue adopte le rapport annuel 2018 du service de sécurité incendie de Price

ADOPTÉE.

9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

07-09-09-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

De renouveler l'adhésion au montant de 60,00 \$ et autoriser monsieur Bertrand Caron à assister au souper du 10^e anniversaire au coût de 40,00 \$

ADOPTÉE.

10. TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INFRACTION

08-09-09-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Padoue a délivré les constats d'infraction CAE190153 et CAE190164 le 13 août 2019;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Padoue est insatisfaite du travail du procureur de la Cour municipale de la MRC de La Mitis, Avocats BSL Inc., dans les dossiers traités et plaidés antérieurement.

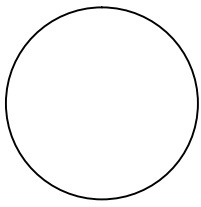
POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que la Municipalité de Padoue exige de la MRC de La Mitis que les dossiers CAE190153 et CAE190164 soient traités et plaidés par le procureur substitue de la Cour municipale de la MRC, M^e Martin Vaillancourt, et ce, sans frais pour la municipalité.

ADOPTÉE.

11. SOUTIEN AU DROIT DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

09-09-09-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur



le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;
CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;
CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;
CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Padoue comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;
ADOPTÉE.

12. SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENT HALLOWEEN À PADOOOO !

10-09-09-2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :
D'accepter le montant demandé pour l'évènement Halloween à Padoooo ! au montant de 200,00 \$.
ADOPTÉE.

13. RÉPARATION DU CHEMIN KEMPT SUD

11-09-09-2019

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents :
De faire réparer le chemin Kempt Sud par Asphalte GMP Inc.
ADOPTÉE.

15. AFFAIRES DIVERSES:

Il n'y a aucun point à ajouter.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 6 contribuables présents.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-09-09-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:40 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés

Procès-verbal signé par Monsieur le Maire le 10 septembre 2019.